

# ECONOMIE ET DROITS HUMAINS

Infolettre pour les parlementaires suisses | session d'été 2015



## Au cœur de l'actualité

### Business mondial? Responsabilité globale!

Fin avril, une large coalition d'organisations de la société civile a lancé l'initiative pour des multinationales responsables. Celle-ci vise à inscrire dans le droit un devoir de diligence raisonnable obligeant les entreprises suisses à respecter les droits humains et les standards environnementaux dans leurs relations d'affaires.

Des entreprises suisses sont régulièrement épinglées par la presse pour leurs implications dans des violations des droits humains et des pollutions de l'environnement. Le secteur des matières premières est aujourd'hui le cas le plus connu, mais ce n'est pas le seul. Les chaînes de sous-traitance des entreprises textiles, par exemple, font elles aussi les gros titres des médias en raison de mauvaises conditions de travail ou de mesures de sécurité insuffisantes.

C'est pourquoi, en 2011, plusieurs organisations ont lancé la campagne « Droit sans frontières » qui exigeait que les entreprises suisses respectent les droits humains et l'environnement aussi à l'étranger. Aujourd'hui, le Conseil fédéral reconnaît le problème. Il a déclaré dans son rapport sur les mécanismes de diligence des entreprises : « En tant que siège de nombreuses entreprises internationales, la Suisse assume une grande responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et de protection de l'environnement, en particulier vis-à-vis des pays qui ne respectent pas suffisamment les principes de l'Etat de droit. » Le Parlement et le Conseil fédéral n'ont cependant jusqu'ici pas adopté de mesures concrètes. Début mars, une motion visant à renforcer la responsabilité des entreprises dans le droit des sociétés anonymes a été rejetée de justesse par le Conseil national. Dans un premier temps, la motion a été acceptée avec la voix prépondérante du président. Puis, suite à de multiples pressions, une proposition de nouvel examen a été votée et la motion rejetée.

C'est pourquoi l'initiative pour des multinationales responsables est plus nécessaire que jamais. Elle a été lancée fin avril par quelques 70 organisations de la société civile. Elle entend imposer aux sociétés suisses un devoir de diligence en matière de droits humains et d'environnement.

La problématique économie et droits humains/environnement gagne de plus en plus en importance. Avec cette infolettre, la coalition « Droit sans frontières », qui s'engage pour des règles contraignantes pour les multinationales, entend informer à chaque session sur les principaux développements et événements en matière d'économie et de droits humains.

Autrement dit, les entreprises devront examiner leurs relations et processus d'affaires, et identifier les risques pour les droits humains et l'environnement. Puis, elles devront prendre des mesures pour mettre un terme aux violations déjà commises et pour prévenir les incidences négatives potentielles causées par leurs activités. Enfin, elles devront rendre compte de façon ouverte et transparente des risques, des mesures adoptées ainsi que de leurs effets.

Afin que les sociétés soient fortement incitées à mettre en œuvre ce devoir de diligence de manière préventive, l'initiative prévoit un mécanisme d'application : les entreprises suisses devront répondre aussi des atteintes aux droits humains et à l'environnement causées par les sociétés qu'elles contrôlent. Cela, à moins qu'elles ne prouvent qu'elles ont rempli leur devoir de diligence de manière conséquente. Pour plus d'informations : [www.initiative-multinationales.ch](http://www.initiative-multinationales.ch)

## Scène internationale

### France : premier pas vers un devoir de vigilance

Le 30 mars, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture une proposition de loi sur le devoir de vigilance des grandes entreprises. Celles-ci auront l'obligation d'établir et mettre en œuvre un « plan de vigilance » destiné à prévenir les atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement chez leurs filiales, sous-traitants ou fournisseurs. En cas de violation liée au non-respect de cette disposition, la responsabilité de la société donneuse d'ordre pourra être engagée. Outre la réparation du dommage, le juge pourra prononcer une amende jusqu'à 10 millions d'euros. Le représentant du gouvernement a souligné que cette proposition de loi se voulait « pragmatique » et « facilement adoptable par les partenaires européens ». Malgré certaines faiblesses du texte, les ONG se sont réjouies de cette « avancée significative ». La proposition doit maintenant passer au Sénat. Par ailleurs, le 12 mai, la Commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité une résolution demandant l'introduction, au niveau de l'Union européenne, de dispositions légales obligeant les entreprises à respecter les droits humains et l'environnement dans toute leur chaîne de valeur.

## UE: réglementation sur les minerais de conflit

Le Parlement européen a franchi une étape majeure dans la régulation des minerais de conflit. Il veut que les entreprises européennes doivent désormais garantir que les produits qu'elles importent ne contiennent pas d'étain, de tantale, de tungstène et d'or provenant de zones de conflit. La vente de ces quatre minerais alimente des conflits armés extrêmement violents, comme par exemple en République démocratique du Congo. Il revient maintenant aux pays membres de l'Union européenne de concrétiser la proposition. La définition du devoir de diligence manque pour l'heure de précision. De plus, d'autres matières premières comme le cuivre ou le charbon sont également financées par les conflits armés. Le message lancé par le Parlement européen est cependant clair : un devoir de diligence laissé au bon vouloir des entreprises n'est plus suffisant à la lumière des souffrances endurées par les populations concernées.

---

## Scène suisse

### Plan d'action du SECO concernant la RSE

Le 1er avril 2015, le SECO a publié un plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), qui définit sa position, ses axes stratégiques et un plan d'action. Ce document montre à quel point le Conseil fédéral mise sur les initiatives volontaires des entreprises. Les organisations non gouvernementales ont pourtant démontré régulièrement que les initiatives volontaires ne suffisent pas à empêcher les violations de droits humains ou les dégâts environnementaux. Il faut un « assortiment judicieux » entre l'autorégulation et des règles contraignantes imposées par l'Etat, comme cela est préconisé dans les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et droits de l'homme de 2011. Le document du SECO présente une autre lacune : il manque une analyse de l'efficacité des mesures de RSE prises par les entreprises jusqu'à présent. L'Union européenne a réalisé une telle recherche, IMPACT, qui montre les aspects positifs mais aussi les limites de la RSE pour atteindre un développement durable.

### Stratégie Ruggie : Suisse à la traîne

Après l'adoption en 2011 des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, nombre de pays – parmi lesquels les Etats-Unis – ont commencé à les mettre en œuvre en développant des plans d'action nationaux (NAPs). Cinq Etats de l'Union européenne ont mis sous toit leur NAP et la Grande-Bretagne travaille déjà à une mise à jour. Le processus en Suisse suscite une grande inquiétude au

sein de la société civile. Deux ans et demi après que le Parlement en ait donné le mandat (postulat 12.3503), on est encore loin d'un NAP correspondant aux meilleures pratiques internationales, ainsi que le Conseil fédéral l'avait annoncé. L'Allemagne, en revanche, n'a certes commencé le travail d'élaboration qu'en automne 2014, mais le processus se déroule de manière beaucoup plus professionnelle. Le 6 mai déjà, une deuxième conférence publique a eu lieu où les autorités ont présenté un « National Baseline Assessment », qui analyse les mesures et les manques en posant par là-même des jalons internationaux. <http://tinyurl.com/o66s5m3>

### Glencore : rapport alternatif sur ses activités en Colombie

En avril 2015, le Groupe de travail Suisse-Colombie a publié un rapport alternatif sur la durabilité de Glencore en Colombie. Ses résultats les plus importants sont les suivants : Glencore a violé la législation environnementale colombienne à maintes reprises et aurait été plus d'une douzaine de fois amendée pour avoir, par exemple, modifié des cours d'eau ou être intervenu dans des réserves forestières sans autorisation. L'entreprise a conclu des accords secrets de coopération avec des unités de l'armée colombienne, qui se sont rendues coupables de violations graves des droits humains. Diverses enquêtes des autorités de contrôle colombiennes sont également en cours contre Glencore pour des impôts et des taxes d'extraction minière impayés. Ainsi, Glencore a omis de déclarer le contrôle de filiales (groupe de sociétés). Par ailleurs, en raison de la pollution de l'air, le ministère de l'environnement a ordonné la relocalisation de trois communautés rurales fin 2012. Or, deux d'entre elles ne sont toujours pas réinstallées et leurs habitants demeurent par conséquent exposés à un polluant dangereux. Avant la publication du rapport, le Groupe de travail Suisse-Colombie et les dirigeants de Glencore ont négocié une mission d'enquête fin mars et ont entamé un processus de dialogue. Plus d'informations: [www.askonline.ch](http://www.askonline.ch)

### Autres infos

Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie :

- [www.initiative-multinationales.ch](http://www.initiative-multinationales.ch)
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie : [www.skmr.ch](http://www.skmr.ch)
- Business & Human Rights Resource Centre, London : [www.business-humanrights.org](http://www.business-humanrights.org)

---

### Impressum

« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femmes, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. [www.droitsansfrontieres.ch](http://www.droitsansfrontieres.ch)